

VILLE DE ROYAN



**MUSÉE**

D. Musée 22/053

**Convention de partenariat musées/sites du Pays Royannais  
Et Ville de Royan**

Entre

**La Ville de ROYAN** représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Dénomination : Association « Société des Amis de Talmont sur Gironde »

Adresse : Rue de l'église 17120 Talmont sur Gironde

Téléphone : 06 85 50 77 81

e-mail : amisdetalmont@gmail.com

Représenté par : Guy Papouin son Président

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :



**MISE EN LIGNE LE 14-03-2023**

1) Les partenaires s'engagent à promouvoir les sites par tous les moyens nécessaires.  
Ils invitent leurs publics à visiter le site partenaire.

2) Les partenaires s'engagent à accorder un tarif préférentiel sur le billet d'entrée aux visiteurs, sur présentation d'un justificatif (billet d'entrée) du site partenaire.  
Ils en informent leurs visiteurs

Soit pour 2022 :

Le Musée de Royan accorde une réduction 50% sur le tarif normal pour les adultes.

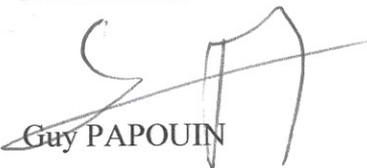
Rappel : le Musée est gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

Le partenaire accorde un tarif préférentiel de 1 (un) euro pour les billets normaux  
Rappel : le Musée est gratuit pour les jeunes jusqu'à 16 ans.

3) La présente convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année et pourra être dénoncée à la demande d'un des partenaires.

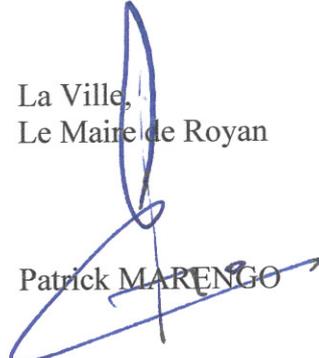
Fait à Royan, en 2 exemplaires, le 14/3/2022

Le partenaire,  
Le Président

  
Guy PAPOUIN



La Ville,  
Le Maire de Royan

  
Patrick MARENCO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 14 mars 2023

VILLE DE ROYAN



**MUSÉE**

D. Musée 22/053

**Convention de partenariat musées/sites du Pays Royannais  
Et Ville de Royan**

Entre

**La Ville de ROYAN** représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Dénomination : Association « Société des Amis de Talmont sur Gironde »

Adresse : Rue de l'église 17120 Talmont sur Gironde

Téléphone : 06 85 50 77 81

e-mail : amisdetalmont@gmail.com

Représenté par : Guy Papouin son Président

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :



**MISE EN LIGNE LE 14-03-2023**

1) Les partenaires s'engagent à promouvoir les sites par tous les moyens nécessaires.  
Ils invitent leurs publics à visiter le site partenaire.

2) Les partenaires s'engagent à accorder un tarif préférentiel sur le billet d'entrée aux visiteurs, sur présentation d'un justificatif (billet d'entrée) du site partenaire.  
Ils en informent leurs visiteurs

Soit pour 2022 :

Le Musée de Royan accorde une réduction 50% sur le tarif normal pour les adultes.

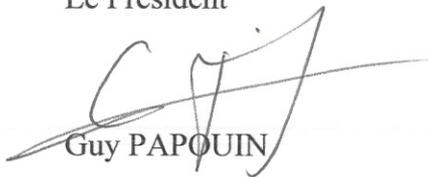
Rappel : le Musée est gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

Le partenaire accorde un tarif préférentiel de 1 (un) euro pour les billets normaux  
Rappel : le Musée est gratuit pour les jeunes jusqu'à 16 ans.

3) La présente convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année et pourra être dénoncée à la demande d'un des partenaires.

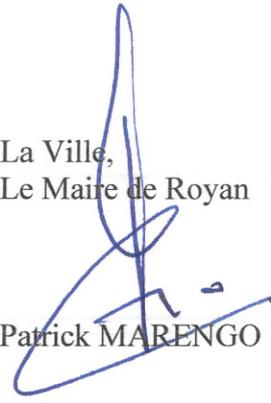
Fait à Royan, en 2 exemplaires, le 15/3 2022

Le partenaire,  
Le Président

  
Guy PAPOUIN



La Ville,  
Le Maire de Royan

  
Patrick MARENCO